



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

11723082

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/03/2025

Retour Préfecture : 25/03/2025

# PACTE pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache 3<sup>ème</sup> volet

~~2025-2028~~

2025-2029

## Sommaire

### Table des matières

<b>Préambule et objet du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache .....</b>	<b>2</b>
<b>Article 1 – Ambitions stratégiques partagées .....</b>	<b>2</b>
<b>Article 2 – Éléments de contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>Article 3 – Axes, enjeux et objectifs thématiques du Pacte SAT 3 .....</b>	<b>4</b>
I/ DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE .....	5
Axe 1 : Le développement économique et agricole .....	5
ENJEU 1 – PERMETTRE L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ENTREPRISES .....	5
ENJEU 3 – Connaître et Former .....	5
ENJEU 4 – Rendre visible et lisible l'attractivité du territoire .....	6
ENJEU 5 : Disposer d'une capacité d'innovation et d'expérimentation .....	6
ENJEU 6 – ÉCONOMIE CIRCULAIRE : .....	6
ENJEU 7 – Maintenir l'élevage, les activités agricoles, renouveler les générations .....	6
ENJEU 8 – Valoriser les productions agricoles, les programmes alimentaires territoriaux, les Circuits courts et les signes d'identification de la qualité et de l'origine .....	6
ENJEU 9 – MAINTENIR ET FAVORISER LE BOCAGE.....	7
Axe 2 : La culture, le patrimoine et le tourisme .....	7
ENJEU 1 – RENFORCER LA CONNAISSANCE ET L'INGÉNIERIE AUPRÈS DES ACTEURS CULTURELS .....	7
ENJEU 2 – POURSUIVRE LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE .....	8
ENJEU 3 – DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET L'ACCESSIBILITÉ A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE.....	8
Axe 3 : Les mobilités .....	9
ENJEU 1 – POURSUIVRE L'AMBITION DES PACTES I&II VIA LE VOLET MOBILITES DU CPER 2021-2027.....	9
ENJEU 2 – DEVELOPPER LES MOBILITES DU QUOTIDIEN .....	10
ENJEU 3 – DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES.....	12
II/ CHANGER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS .....	12

Axe 1 : L'éducation .....	12
ENJEU 1 – INSCRIRE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS UNE DYNAMIQUE PROSPECTIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .....	12
ENJEU 2 – DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	12
ENJEU 3 – FAVORISER LES PARCOURS D'EXCELLENCE EN VOIE GÉNÉRALE ET EN VOIE PROFESSIONNELLE .....	13
ENJEU 4 – AFFIRMER L'EXCELLENCE PAR L'ACCES A LA CULTURE, L'OUVERTURE SUR LE MONDE ET L'USAGE DU NUMERIQUE .....	14
Axe 2 : La santé.....	14
Enjeu 1 – Renforcer l'attractivité médicale et l'accès aux soins.....	14
Enjeu 2 – Pérenniser et diversifier les actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET le tissu associatif local .....	15
Enjeu 3 – METTRE en place deS solutions innovantes pour la transformation de l'offre médico-sociale.....	17
Enjeu 4 – Poursuivre la modernisation et la rennovation des hopitaux .....	18
Plusieurs opérations majeures de modernisation de l'offre hospitalière et médico-sociale seront conduites durant le Pacte SAT 3 : .....	18
Axe 3 : Le logement.....	18
Enjeu 1 – Accentuer le recours aux dispositifs de droit commun.....	18
Enjeu 2 – Poursuivre et amplifier la lutte contre l'habitat indigne et la réhabilitation de l'habitat privé dégradé sur l'ensemble du territoire, urbain et rural .....	19
Enjeu 3 – Garantir une offre de logements locatifs sociaux de qualité et adaptée au contexte de la SAT : .....	20
Axe 4 : Le retour à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle .....	20
ENJEU 1 – ENGAGER ET MOBILISER LES ENTREPRISES POUR LA RÉUSSITE DES PROJETS .....	21
ENJEU 2 – SÉCURISER LES TRAJECTOIRES DES PUBLICS AU TRAVERS D'UN « CONTRAT DE PARCOURS » ET PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE .....	21
ENJEU 3 – S'ENGAGER DANS UNE COORDINATION PERMANENTE DES ACTEURS DU RÉSEAU POUR L'INSERTION, LA FORMATION ET L'EMPLOI.....	21
III/ AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN .....	22
Axe 1 : Les violences conjugales et intrafamiliales .....	22
Enjeu 1 – renforcer la prévention auprès des jeunes notamment et former les professionnels	22
Enjeu 2 : renforcer la prise en charge des victimes (adultes et enfants) .....	22
Enjeu 3 – Conforter la prise en charge des auteurs de violences conjugales dans une optique de lutte contre la récidive.....	23
Enjeu 4 – harmoniser les pratiques de gouvernance et de partenariat au sein de la SAT sur le sujet des violences conjugales .....	24
Axe 2 : Le respect des valeurs de la République .....	24
Axe 3 : La sécurité du quotidien .....	24
<b>Article 4 – Aspects transversaux du Pacte .....</b>	<b>25</b>
Axe 1 : Ingénierie.....	25
ENJEU 1 – RENFORCER L'ACTION PUBLIQUE .....	25
ENJEU 2 – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS .....	25
ENJEU 3 – FAVORISER L'ÉCHANGE ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE.....	26
ENJEU 4 – DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES ET INFORMER SUR LES COMPÉTENCES MOBILISABLES.....	26
ENJEU 5 – FAVORISER L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE DES PROJETS .....	26
ENJEU 6 : ACCOMPAGNER LES EPCI POUR AMPLIFIER LE PROGRAMME TERRITOIRE D'INDUSTRIE .....	26
Axe 2 : Transfrontalier .....	26
ENJEU 1 – PRENDRE APPUI SUR LES PRATIQUES ET DOCUMENTS CADRE .....	26
ENJEU 2 – COORDONNER L'ACTION TRANSFRONTALIÈRE EN MUTUALISANT LES EFFORTS.....	27
Axe 3 : Communication / Capitalisation.....	27
ENJEU 1 – SAVOIR ET CONNAÎTRE : ÉTAT DES LIEUX .....	27
ENJEU 2 – METTRE EN RÉCIT LE TERRITOIRE.....	27
ENJEU 3 – COMMUNIQUER SUR LES REALISATIONS DU PACTE SAT 3.....	28

<b>Article 5 – Gouvernance, modalités de suivi et évaluation .....</b>	<b>28</b>
Gouvernance .....	28
Évaluation .....	28
<b>Article 6 – Durée du Pacte.....</b>	<b>29</b>

## **Préambule et objet du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache**

Le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT) a été signé à Sars-Poteries, en présence du Président de la République, le 7 novembre 2018, entre l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et de l'Aisne, ainsi que les intercommunalités et certaines communes du territoire.

Ce Pacte SAT 1 visait à offrir un cadre stratégique partagé pour dynamiser et développer le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache avec trois orientations principales : combattre les fractures territoriales, soutenir le développement du territoire et valoriser ses richesses.

Ce partenariat a permis la mise en œuvre de projets structurants et fédérateurs conduisant à son renouvellement sur la période 2021-2024 au travers d'un Pacte SAT 2 signé le 19 novembre 2021 à Guise. Celui-ci s'est achevé le 31 décembre 2024. Bien que des progrès aient été réalisés, des difficultés persistent. Par ailleurs, certaines dynamiques engagées nécessitent d'être soutenues dans la durée pour produire tous leurs effets.

En 2024, les élus du territoire se sont mobilisés pour une poursuite de la démarche, participant à près de 30 groupes de travail de juin à octobre, pour définir les modalités de mise en œuvre d'une nouvelle contractualisation. Le Président de la République a reconnu ces efforts et la volonté commune de lancer un Pacte SAT 3 lors de sa visite des 29 et 30 janvier 2025.

Les partenaires signataires souhaitent que le Pacte SAT 3 mette l'accent sur l'humain, en répondant aux attentes et besoins des habitants, tout en favorisant la mise en réseau, l'innovation et l'expérimentation.

Un esprit de simplification des procédures présidera à la mise en œuvre du Pacte SAT afin de fluidifier et d'accélérer sa réalisation, en optimisant les possibilités réglementaires et administratives. Les partenaires du Pacte et l'ensemble des acteurs locaux s'engagent à une mobilisation collective en vue d'atteindre les objectifs partagés.

Ils souhaitent également la poursuite et le renforcement de leur collaboration pour la mise en œuvre des ambitions et des actions exprimées au présent contrat.

## **Article 1 – Ambitions stratégiques partagées**

Le Pacte SAT 3 s'inscrit dans les orientations du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoire (SRADDET) des Hauts-de-France qui visent à renforcer à la fois la solidarité envers le territoire et à développer son attractivité et son rayonnement. Les réflexions ont également intégré les enjeux d'un développement plus vertueux, prenant en compte les transitions et adaptations sociétales.

Le Pacte SAT 3 s'inscrit aussi dans le cadre de la démarche de planification écologique, lancée en 2024 via la conférence des parties (COP) des Hauts-de-France : la COP vise à aligner les

efforts de transition réalisés au niveau local, régional et national en se donnant un cadre commun de pilotage.

Dans le cadre de la COP 2024, le territoire a proposé des projets pour répondre à son échelle aux enjeux de la planification écologique. Ce potentiel de projets a été analysé par les services de l'État au regard de sa pertinence vis-à-vis des objectifs affichés et de sa maturité pour une mise en œuvre rapide. Plusieurs des projets concourent aux objectifs exposés dans le présent Pacte SAT 3. Dans la suite du présent document, ces projets contribuant à la transition écologique sont identifiés au moyen du logo France nation verte ci-contre.



Les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Nord et de l'Aisne et le Pacte SAT 3 sont étroitement liés par leurs objectifs communs de développement territorial et de réduction des inégalités d'accès aux services.

Pour permettre la mise en œuvre des ambitions portées par ce nouveau contrat, les cofinanceurs s'engagent à mobiliser les crédits de droit commun de façon prioritaire sur le territoire de la SAT, et l'Etat mobilisera 45 millions d'euros de crédits exceptionnels sur les 5 ans de la durée du contrat, pour financer les projets qui rentreront dans le cadre des enjeux et objectifs prioritaires recensés ci-dessous. Le Département du Nord mobilisera exceptionnellement 3 M€ sur la durée du Pacte afin d'accompagner les projets des communes et intercommunalités.

## **Article 2 – Éléments de contexte**

### **Rappel du cadre partenarial :**

- Le Pacte est le fruit d'un partenariat de territoires inédit entre l'État et les collectivités territoriales. Outil de réparation mais aussi de développement pour l'avenir du territoire, il mobilise l'ensemble des forces vives pour répondre aux besoins et aspirations des populations locales, transformant concrètement leur quotidien.
- Il fédère deux départements, l'Aisne et le Nord, en s'affranchissant des organisations administratives traditionnelles, et couvre les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins, comportant 8 intercommunalités et 310 communes.

### **Éléments de diagnostic du territoire :**

En 2021, la Sambre-Avesnois-Thiérache comptait environ 295 347 habitants, avec une densité de 97 habitants par km<sup>2</sup>, soit deux fois moins que la moyenne régionale. La population est en déclin depuis plus de 50 ans, avec une perte significative entre 2013 et 2021.

La SAT est caractérisée par des paysages variés, incluant bocages, forêts et prairies, qui la distinguent des territoires voisins. Cependant, elle est également fragile et nécessite une gestion durable des ressources naturelles. Des efforts sont en cours pour promouvoir une agriculture raisonnée, la requalification des friches industrielles et le développement touristique respectueux de l'environnement.

Le territoire est relativement isolé des principaux axes de communication, mais il s'organise autour de petites et moyennes villes qui offrent des services de proximité satisfaisants. Des initiatives comme la mise à deux fois deux voies de la RN2 visent à améliorer la connectivité et désenclaver le territoire.

Le vieillissement de la population est un défi majeur, avec une proportion croissante de personnes âgées et une diminution du nombre d'actifs.

---

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

L'agriculture et l'industrie restent des piliers de l'économie locale, mais nécessitent une modernisation pour rester compétitifs.

Si les Pactes SAT 1 et 2 prennent racine dans le constat de fragilités partagées par les deux arrondissements, force est de constater que de nombreuses dynamiques se sont enclenchées ces six dernières années, que le Pacte SAT 3 a vocation à renforcer pour sortir le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache d'un certain nombre de difficultés.

Pour prendre quelques exemples, le territoire a subi une baisse remarquable de son taux de chômage qui est passé entre 2018 et 2024, de 16,5 % à 12,5%, soit une baisse significative de 4 points, et dans le même temps, plus de 15 000 emplois industriels ont été créés. Néanmoins le taux de pauvreté reste très important au-dessus des 20%, bien au-delà de la moyenne nationale, notamment en ce qui concerne les pôles urbains et les jeunes de moins de 30 ans, et prouve de la nécessité de poursuivre les efforts pour permettre d'endiguer ce fléau, que la seule baisse du chômage n'a pas suffi à canaliser.

Dans le même temps, l'amélioration de l'accès aux services publics a constitué un enjeu très important sur ce territoire, répondant aux besoins d'une population fragilisée en matière de mobilité et de pauvreté. 14 espaces France Services ont vu le jour, depuis 2020, permettant ainsi l'accompagnement pour les principales démarches administratives, à moins de 20 minutes de leur lieu de vie, pour les habitants du territoire. L'offre de services et la fréquentation des France Services n'ont cessé de progresser et l'enjeu d'accès aux politiques publiques pour des publics fragilisés en milieu rural est crucial, à l'heure du creusement de certains écarts liés à la fracture numérique.

Sur le volet santé, la SAT se caractérise par des indicateurs dégradés. L'espérance de vie à la naissance est de 3,7 ans inférieure à la moyenne nationale pour les hommes et de 2,8 ans pour les femmes. Cela révèle que les comportements à risque pour la santé (tabac, alcool, nutrition, sédentarité) sont ancrés. Ils expliquent une prévalence très élevée de certaines pathologies (cancer, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité). La situation est également spécifique sur le plan du handicap puisque les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) sont 60 % plus nombreux qu'en moyenne nationale. Si la densité des professionnels de la santé reste plus faible qu'en région et qu'au niveau national, l'un des objectifs principaux du nouveau contrat est bien de déployer des actions permettant l'installation et le maintien de médecins sur le territoire. Sur les contrats antérieurs, un effort sans précédent a été réalisé pour soutenir l'offre de soin hospitalier avec notamment l'ouverture du centre hospitalier de Maubeuge et de nombreuses maisons de santé pluridisciplinaires à Maubeuge, Jeumont, Vervins ou Hirson pour ne prendre que quelques exemples.

Sur le volet éducatif, le territoire a pu bénéficier d'un dédoublement précoce des classes permettant d'avoir un nombre d'élèves par classe moins important que sur d'autres territoires : entre 2017 et 2024, on en est passé de 22/23 élèves par classe à 17 ou 18 en fonction de l'arrondissement.

L'ensemble de ces éléments justifie la mobilisation renforcée de tous les acteurs.

## **Article 3 – Axes, enjeux et objectifs thématiques du Pacte SAT 3**

# I/ DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

## AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE

### Le développement économique

#### ENJEU 1 – PERMETTRE L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

Il s'agit, dans un double objectif de réindustrialisation du territoire et de créations d'emplois, de créer des conditions optimales permettant à des entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire de le faire rapidement sur des terrains aménagés par anticipation, en s'appuyant notamment sur le dispositif des sites clef en main, à l'instar du site de la Salmagne, et les grands projets d'infrastructures (RN2).

Outre le volet foncier des projets d'implantation, le service Accueil Mobilité initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie en collaboration avec les acteurs locaux du développement économique proposera également un service clé en main pour faciliter l'installation de nouvelles entreprises sur le volet humain. Il proposera un accompagnement sur mesure à l'entreprise pour lever les freins liés à une mobilité professionnelle de leurs salariés : faire découvrir les richesses du territoire, faciliter la mobilité professionnelle des salariés, l'appropriation du territoire par les nouveaux collaborateurs, la recherche d'emploi pour le conjoint, la recherche d'un nouveau logement, l'inscription des enfants à l'école etc.

#### ENJEU 2 – Reconquérir les friches

La disponibilité en foncier est un enjeu de premier plan pour le territoire, afin de permettre sa réindustrialisation et donc l'installation de nouvelles entreprises.

Il est donc indispensable de poursuivre voire d'amplifier la reconquête des friches, encore nombreuses sur le territoire, et à mobiliser de façon renforcée l'EPF et son ingénierie. En Sambre-Avesnois, NordSEM pourra également apporter son expertise en ingénierie en accompagnant les collectivités dans leurs projets complexes, notamment de reconquête des friches. L'agence de développement et d'urbanisme de la Sambre pourrait continuer son extension en Thiérache, sur sollicitation des communes et EPCI.

#### ENJEU 3 – CONNAÎTRE ET FORMER

Il s'agit essentiellement de pouvoir anticiper les besoins des entreprises, à court et moyen terme.

Dans le champ des compétences, il est proposé de mettre en œuvre des réponses en matière de formation dans le cadre de la feuille de route du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle.

En ce qui concerne les filières industrielles présentes sur le territoire, la sous-traitance automobile nécessite un effort en matière de recherche – développement et une transition vers de nouvelles alternatives.

Sur ces filières industrielles, il est proposé de compléter les toiles énergétiques et industrielles réalisées sur la Sambre-Avesnois en y intégrant la Thiérache et d'étoffer encore les typologies explorées. Surtout, il est proposé de digitaliser cet outil Toile® afin de le rendre plus interactif

et développer la prospective économique du territoire, grâce à la visualisation directe des incidences de différents paramètres.

#### ENJEU 4 – RENDRE VISIBLE ET LISIBLE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

C'est tout l'enjeu du marketing territorial, pour donner aux acteurs économiques notamment l'envie de venir s'implanter dans le territoire et pour inciter les salariés et futurs salariés à y résider. Le projet Terre de tournage permet ainsi de valoriser le territoire de la Thiérache. La Sambre-Avesnois, territoire d'industrie et d'excellence avec des majors en fer de lance du programme nucléaire français peut être une des composantes de ce marketing.

#### ENJEU 5 : DISPOSER D'UNE CAPACITÉ D'INNOVATION ET D'EXPÉRIMENTATION

La Maison des Entreprises de la Thiérache et de la Serre (METS) et Réussir en Sambre-Avesnois (RESA) assurent une fonction de passerelle entre les porteurs de projet, les entreprises, les acteurs locaux et les pouvoirs publics souhaitant favoriser le développement économique du territoire. Ces outils doivent être confortés dans leur rôle.

Le développement de PTCE sera recherché sur le territoire de la SAT.

#### ENJEU 6 – ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

Il convient de continuer à soutenir les projets de réhabilitation et de construction de déchetteries modernes via l'appui des nouvelles technologies numériques disponibles.

### **Le Développement agricole**

#### ENJEU 7 – MAINTENIR L'ÉLEVAGE, LES ACTIVITÉS AGRICOLES, RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS

La Sambre-Avesnois-Thiérache est un territoire essentiellement rural confronté au défi du renouvellement des générations, nécessaire au maintien des exploitations, en particulier des prairies et de l'élevage à l'herbe qui constituent un atout pour le territoire.

Ce maintien passera par :

- une amélioration de la rentabilité économique des exploitations et le soutien à cette filière ;
- la valorisation des services d'intérêt général rendus à la société. Il s'agira de développer les pratiques agro-écologiques pour maximiser ces services et de rechercher des voies pour les rémunérer
- des actions permettant de favoriser la reprise des exploitations d'élevage à l'herbe, en garantissant des conditions socialement et économiquement viables ;
- en intensifiant le dialogue entre les acteurs publics et privés, qui décident du devenir de nos filières.

Il s'agira enfin d'apporter des réponses aux éleveurs, en termes d'appui aux outils d'abattage.

#### ENJEU 8 – VALORISER LES PRODUCTIONS AGRICOLES, LES PROGRAMMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX, LES CIRCUITS COURTS ET LES SIGNES D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE

Le territoire est riche de productions locales très bien identifiées pour certaines et moins pour d'autres. L'enjeu est double : d'une part, le renforcement des marques et appellations

---

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

d'origine, d'autre part le référencement de ces produits locaux dans les commandes publiques (restauration des hôpitaux, écoles, collèges, lycées ou maisons de retraite).

Il s'agit également de continuer à soutenir les programmes alimentaires territoriaux, dès lors qu'ils s'inscrivent dans des démarches de projets structurants et d'envergure.

La transition énergétique doit également passer par un soutien au développement de la filière miscanthus et valorisation des haies bocagères (plaquettes bocagères) sur le territoire et des réseaux de chaleurs à l'usage des collectivités.



## ENJEU 9 – MAINTENIR ET FAVORISER LE BOCAGE

Le bocage est un marqueur du territoire et une richesse naturelle qui participe de son identité. Au-delà d'une valeur paysagère, le bocage participe aussi à des pratiques agricoles vertueuses et à la diversification des ressources énergétiques.

Il convient donc de poursuivre à la fois les actions qui permettent de valoriser sur le plan énergétique le bocage et les actions de structuration de cette filière de valorisation. Plusieurs actions seront mises en œuvre sur la durée du contrat en lien étroit avec le PNRA et le pôle d'équilibre territorial rural (PETR).

Dans ce cadre, le soutien de l'ADEME et la mobilisation des fonds européens seront recherchés.

Ces ressources dont dispose le territoire permettent de créer un écosystème vertueux et synonyme de complément de revenu pour les agriculteurs. Le développement de réseaux chaleurs alimentés par les copeaux de bois issu du bocage local permettrait de faire des gains énergétiques, économiques et écologiques significatifs sur le territoire et au-delà. La filière, structurée et démonstratrice est en mesure d'assurer le développement de cette énergie renouvelable la moins chère du marché.

## **AXE 2 : LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LE TOURISME**



### ENJEU 1 – RENFORCER LA CONNAISSANCE ET L'INGÉNIERIE AUPRÈS DES ACTEURS CULTURELS

- Objectif 1 : partager la connaissance et accompagner les porteurs de projets

Mieux se connaître permet de développer une culture commune du territoire, d'imaginer des mutualisations, des projets et des échanges. De nombreuses informations, cartographies, rapports existent déjà.

Il s'agira donc de compléter les dispositifs existants pour disposer d'une cartographie générale et complète. Cet état des lieux sera ensuite partagé pour faire en sorte que l'information soit disponible et facilement accessible par l'ensemble des acteurs du territoire.

Sur la base du recensement qui sera effectué pour une meilleure connaissance des acteurs et ressources du territoire, les propositions pourraient s'articuler autour de l'organisation de revues de projets, et d'identification de pools de compétences sur la culture et le patrimoine.

- Objectif 2 : favoriser les échanges, la professionnalisation et la mise en réseau entre les acteurs du territoire

Pour mieux accompagner les porteurs de projets et acteurs du territoire, il est proposé de mettre en place une animation régulière, via des temps de sensibilisation, ainsi que l'organisation d'une rencontre annuelle des acteurs culturels permettant d'échanger sur les outils existants en termes d'ingénierie culturelle et d'identifier les besoins.

Une attention particulière sera portée à la façon de fédérer les acteurs culturels et patrimoniaux à travers la mise en réseau ou la professionnalisation de certains opérateurs (musées, micro-folies etc.) mais également en s'appuyant sur les équipements et opérateurs « phares » du territoire tels que l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache, le familistère de Guise, le Pôle des cultures actuelles d'Aulnoye-Aymeries, le Pôle des cultures actuelles d'Aulnoye-Aymeries, le Pôle gare numérique de Jeumont, l'Ecomusée de l'Avesnois sur les sites de Trélon et Fourmies ou le Manège, scène nationale à Maubeuge, la saison culturelle transfrontalière d'Hirson, etc.

## ENJEU 2 – POURSUIVRE LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE

L'important patrimoine dispersé sur ce territoire témoigne d'une histoire forte, à dominante rurale mais également en partie industrielle : la Tour Florentine de Buire, l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache, le familistère de Guise, les remparts Vauban, l'architecture de la reconstruction post seconde guerre mondiale, les églises fortifiées de Thiérache...

Une vingtaine de chantiers de restauration de monuments historiques a été conduite dans le cadre des Pactes SAT 1 et 2 (notamment des opérations sur les églises fortifiées de Prisces, St-Algis, Vervins, l'abbaye de St Michel mais aussi sur la collégiale d'Avesnes-sur-Helpe ou le Keighley Hall à Poix du Nord).

Dans la continuité de l'ambition portée par l'Etat et la Région dans le cadre du contrat de plan Etat-région (CPER) 2021-2027, la rénovation et la valorisation du patrimoine de la Sambre-Avesnois-Thiérache reste un enjeu stratégique. L'Etat s'engage à maintenir son soutien en faveur du patrimoine protégé en poursuivant les restaurations des monuments historiques notamment via des crédits de droit commun.

La préservation et la restauration du patrimoine sont incontournables pour le rendre accessible, conforter et renforcer les usages actuels ou en développer de nouveaux, tout en faisant appel à des savoirs faire très spécifiques à conforter.

La mise en lumière des richesses patrimoniales de ces territoires et leur mise en réseau en s'appuyant sur les équipements présents, permet également d'en renforcer son attractivité touristique.

Par ailleurs, une demande de simplification concernant les avis conformes émis par les architectes de bâtiments de France (ABF), en vue de définir une nouvelle procédure semblable au recours pour avis défavorable ou rescrit fiscal a été adressée à la direction interministérielle de la transformation publique.

## ENJEU 3 – DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET L'ACCESSIBILITÉ A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE

- Objectif 1 : investir le contrat de destination touristique et accompagner la montée en puissance du territoire

Le territoire s'est doté d'un contrat de destination touristique porté par le Conseil régional en lien avec les Départements et les intercommunalités qui formalise, à l'échelle de la destination Sambre-Avesnois-Thiérache, un cadre de partenariat pour assurer la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique partagée. L'animation de ce contrat est confiée aux offices de tourisme de l'Avesnois et de la Thiérache.

Des segments de clientèles sont identifiées : au niveau national, les « happy family » et les « couples promeneurs chaleureux » ; au niveau international, les marchés belge, néerlandais et allemand, sans oublier néo-zélandais en lien avec l'inscription à l'Unesco en 2023 de la nécropole d'Assevent et du cimetière du Commonwealth du Quesnoy.

Les actions du contrat porteront prioritairement sur les axes opérationnels suivants :

- Déploiement du tourisme de nature (itinérances douces et multi modalités),
- Valorisation du patrimoine, de la culture et des savoir-faire,
- Mise en valeur du terroir, notamment autour du Maroilles,
- Transformation et mise en marché de l'offre en adéquation avec l'accompagnement de Hauts-de-France Tourisme

- Objectif 2 : Exploiter pleinement le potentiel de l'axe navigable

Avec la réouverture de la voie navigable, la Sambre et le canal de la Sambre à l'Oise offrent des opportunités uniques. Voies navigables de France et les collectivités riveraines engageront une réflexion spécifique, dans le cadre de la gouvernance partagée de l'axe, pour définir, dès la première année du Pacte, un programme d'actions concrètes, en synergie avec les objectifs touristiques de l'axe 1 « déploiement du tourisme de nature » du contrat de destination touristique, à mettre en œuvre sur la seconde partie du Pacte.

- Objectif 3 : Mieux communiquer, faire savoir, rendre visible

Cette démarche permettra de contribuer à rendre ce territoire et ses habitants fiers de leur patrimoine culturel, naturel, bâti, et d'en faciliter l'appropriation. Elle s'articulera autour d'une stratégie de mise en visibilité du patrimoine, une stratégie de communication et la déclinaison en outils.

### **AXE 3 : LES MOBILITÉS**

La mobilité est en enjeu majeur de l'attractivité territoriale notamment économique, résidentielle ou touristique de la Sambre-Avesnois-Thiérache. Cette mobilité passe ainsi pour la poursuite des efforts sur les grandes infrastructures de transport qu'elles soient ferroviaires, routières ou plus douces comme les mobilités actives.

L'enjeu de la mobilité est aussi de garantir une bonne coordination des acteurs de la mobilité notamment à travers la mise en application de la loi d'orientation sur les mobilités à travers les contrats opérationnels de mobilité (COM) et les plans d'actions en faveur de la mobilité solidaire (PAMS).

#### ENJEU 1 – POURSUIVRE L'AMBITION DES PACTES I&II VIA LE VOLET MOBILITES DU CPER 2021-2027

---

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

Le volet mobilités du CPER 2021-2028 assure la continuité des programmes Pacte SAT 1 et 2 en matière d'infrastructures de transports, en particulier la route nationale 2 (RN2) ainsi que le contournement nord de Maubeuge. Il vise à poursuivre l'amélioration de cet axe routier et également de certains projets ferroviaires.

- Objectif 1 : la poursuite de la RN 2

Le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache signé en novembre 2018, et renouvelé à l'automne 2021, a fait de l'aménagement de la RN2 un objectif partagé entre l'État et les collectivités régionale et départementales de désenclavement du territoire.

La RN2 est un axe structurant de la région Hauts-de-France, traversant les départements de l'Oise, de l'Aisne et du Nord et reliant deux territoires parmi les plus fragilisés de France : la Sambre-Avesnois-Thiérache au nord et le département de la Seine-Saint-Denis au sud. Alors que la mise à 2x2 voies a déjà été réalisée à plus de 80 % entre Paris et Laon et à 50 % entre Maubeuge et Avesnes-sur-Helpe, elle se poursuivra entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, sur 70 km et avec les phases 1 et 2 du contournement Nord de Maubeuge. Les partenaires du pacte s'engagent à une mobilisation collective des moyens nécessaires aux engagements pris en termes de calendrier pour la réalisation de ces infrastructures.



- Objectif 2 : l'amélioration de la desserte entre Lille et la Sambre-Avesnois (LSA)

Les Pactes SAT 1 et 2 visent sur ce territoire, à réduire les inégalités territoriales, à renforcer les offres de déplacements du quotidien et à améliorer la qualité et la sécurité des réseaux. Ces objectifs s'inscrivent également dans une volonté réaffirmée d'accélération de la transition énergétique.

Ainsi, dans ce cadre, l'amélioration de la desserte ferroviaire entre Lille, la Sambre et l'Avesnois et la Thiérache est identifié comme un enjeu stratégique pour le territoire. Le volet mobilité du CPER permet de poursuivre les réflexions sur cet axe ferroviaire, en cohérence avec la réflexion plus globale du Service Express Régional et Métropolitain Hauts-de-France.

Cela s'est notamment traduit, sur le réseau structurant du territoire couvert par les Pactes, par 38,9 M€ d'investissements de modernisation financés par SNCF Réseau, sur la période 2021 - 2024.



- Objectif 3 : La poursuite des travaux de la ligne Laon-Hirson

Le programme de régénération de la ligne ferroviaire n°229 000 reliant Laon à Hirson doit permettre de restaurer ses caractéristiques nominales sur l'ensemble des 55 kilomètres de la voie ferrée afin de garantir la pérennité de cette ligne pour une durée de 15 ans de 30 ans.

Les circulations ont été suspendues à compter de fin 2023. Après quelques travaux préparatoires au second semestre 2024, les travaux principaux auront lieu en 2025-2026 pour une remise en service prévue en janvier 2027

## ENJEU 2 – METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ (COM) ET LE PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE (PAMS)

### ENJEU 2 – DEVELOPPER LES MOBILITES DU QUOTIDIEN

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

La mobilité joue un rôle crucial dans le développement d'un territoire et peut être qualifiée de transversale car permettant d'agir sur de nombreuses thématiques : économique, sociale, environnementale ou bien encore territoriale. La mobilité est donc un véritable levier stratégique pour le développement d'un territoire. Répondre aux impératifs climatiques implique de repenser notre modèle de mobilité dans son ensemble. C'est aussi une opportunité formidable de réduire le coût des déplacements, de créer du lien et d'améliorer la qualité de vie des habitants de notre territoire.

L'isolement géographique, la dépendance à la voiture et la fracture sociale imposent ici plus qu'ailleurs à imaginer des solutions adaptées et répondant aux attentes des habitants, en particulier dans les zones rurales où l'offre de transport est limitée.

La Région, chef de file de l'intermodalité et de la mobilité, est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité. A cette fin, elle doit élaborer, pour 5 ans, des COM et des PAMS à l'échelle des bassins de mobilité. Le pilotage des COM est assuré par la Région, celui des PAMS par un binôme Région-Départements.

La Sambre-Avesnois-Thiérache est incluse dans le bassin de mobilité Hainaut Cambrésis Thiérache, qui regroupe aussi les territoires voisins. Les enjeux et objectifs communs aux COM et PAMS du bassin du Hainaut Cambrésis Thiérache, en cours de validation, sont les suivants :

- Objectif 1 : valoriser et faire connaître les aides et services existants

Il s'agit de renforcer la communication sur les dispositifs existants et de former les prescripteurs de mobilité, d'enrichir la connaissance de l'offre de mobilité et des aides disponibles. Il s'agit aussi d'optimiser les besoins et de capitaliser sur les retours d'expérience (par exemple via une maison des mobilités durables).

- Objectif 2 : améliorer la coordination entre les nombreux acteurs de la mobilité

Le dialogue entre les acteurs de la mobilité sera encouragé et consolidé. Il s'agira également de faciliter le développement des outils et services intermodaux et de fluidifier la gestion des situations dégradées ;

Avec l'accord unanime des EPCI de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe, correspondant à la partie Nord du bassin de mobilité régional Hainaut-Cambrésis-Thiérache, le syndicat mixte Sambre Mobilités engagera une étude sur les coopérations et le développement des mobilités à une nouvelle échelle. Il s'agit de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques locales y compris transfrontalières.

- Objectif 3 : compléter l'offre existante en tenant compte des spécificités des territoires et des publics

L'objectif est de permettre une mobilité accessible à tous, de couvrir le bassin par un maillage de lieux d'accompagnement, d'encourager et accompagner le développement de nouveaux services de mobilité, en meilleure adéquation avec les besoins identifiés (services réguliers, services à la demande, mobilités alternatives...), et d'améliorer l'intermodalité entre les différentes offres.

- Objectif 4 : développer les liaisons territoriales

Il s'agit d'améliorer la mobilité transfrontalière, de développer des solutions pour permettre l'accessibilité aux soins et de renforcer les connexions avec les bassins limitrophes de l'Aire Urbaine Centrale et de l'Arrageois.

---

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

- Objectif 5 : accès à la mobilité

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des publics fragiles et leur accès à la mobilité, notamment grâce aux plateformes de mobilité solidaires, telle que celle portée par la Mission Locale de Thiérache.

### ENJEU 3 – DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES

Les mobilités actives dont le vélo sont un point d'accroche et un vecteur d'attractivité. Le schéma national des vélo routes actualisé en 2023 comprend 59 itinéraires, dont 10 sont intégrés dans le réseau Euro Vélo notamment l'Eurovélo3 qui traverse le territoire : la Scandibérique.

D'autres itinéraires régionaux, notamment la V31 entre Maubeuge, Aulnoye-Aymeries Mormal, Avesnes-sur-Helpe, complètent le schéma national.

L'État et la Région accompagnent les projets visant à achever le maillage du réseau cyclable structurant régional, prioritairement en zone peu dense. Ils prêteront une attention particulière aux projets portés par les collectivités territoriales, notamment les conseils départementaux, ou les intercommunalités sur ce territoire, comme par exemple la liaison entre l'EuroVélo 3 et le ValJoly ou les aménagements cyclables à Feignies. Le cas échéant, Voies navigables de France mettra à disposition des porteurs de projets, par superposition d'affectation, le domaine qui lui est confié.

## **II/ CHANGER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS**

### **AXE 1 : L'ÉDUCATION**

#### ENJEU 1 – INSCRIRE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS UNE DYNAMIQUE PROSPECTIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Objectif 1 : améliorer la lisibilité des réseaux éducatifs et de la carte scolaire
- Objectif 2 : renforcer l'attractivité des postes et des structures éducatives
- Objectif 3 : développer l'expérimentation pédagogique en vue de promouvoir l'excellence et de combattre la ségrégation scolaire
- ~~Objectif 4 : accompagner les collectivités qui le souhaitent dans une démarche de requalification des bâtiments scolaires (collèges, école) dont la destination est modifiée par l'évolution démographique.~~

#### ENJEU 2 – DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Objectif 1 : mettre en relation les partenaires associatifs proposant des programmes de mentorat (notamment axés sur la question de la mobilité) et les collèges et lycées du territoire

- Objectif 2 : s'appuyer sur les campus connectés de Maubeuge et d'Hirson pour viser un meilleur accès aux études supérieures en ciblant prioritairement les jeunes « ni en emploi, ni en formation » (NEET)
- Objectif 3 : renforcer et suivre le déploiement de la « Cordée de service public » portée par l'Institut régional d'administration de Lille et développer cette initiative, débutée au collège Jules Verne de Maubeuge, auprès d'autres établissements (collèges et lycées) du territoire
- Objectif 4 : sécuriser l'accès des jeunes du territoire à l'enseignement supérieur en mobilisant le Programme régional de réussite en études longues, et en utilisant le chèque Pass formation de la Région pour financer des formations jusqu'au doctorat

### ENJEU 3 – FAVORISER LES PARCOURS D'EXCELLENCE EN VOIE GÉNÉRALE ET EN VOIE PROFESSIONNELLE

- Objectif 1 : étendre les dispositifs existants (dispositif « Innovons et développons l'esprit d'engagement », événement « Jeune et Audacieux... ») pour encourager la réussite et l'engagement des jeunes sur l'ensemble du territoire, en renforçant les actions en faveur de la relation école-entreprise, les forums des métiers, les classes transplantées, les stages, et en renforçant la diffusion des informations sur l'orientation et les métiers
- Objectif 2 : accompagner l'élaboration d'un Programme pluriannuel d'orientation territorial pour mutualiser les partenariats locaux en mettant l'accent sur l'ambition et la mobilité des élèves
- Objectif 3 : assurer une diffusion exhaustive et homogène de l'information sur les métiers et mettre en place des ateliers adaptés au territoire, animés par les référents territoriaux « Proch'Orientation » à destination des collèges. ~~Collaborer avec~~ S'appuyer sur les campus des métiers et des qualifications qui peuvent intervenir sur le territoire pour mettre en œuvre des actions sur l'attractivité des métiers sur le territoire.
- Objectif 4 : promouvoir l'apprentissage et l'alternance comme voie d'excellence sur le territoire de la SAT.
- Objectif 5 : soutenir les internats d'excellence avec une communication précoce sur les aides financières et une offre éducative attractive
- Objectif 6 : renforcer la lutte contre le décrochage scolaire en consolidant le micro-lycée de Maubeuge au sein du réseau Foquale et de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, en développant des liens avec le micro-lycée de Saint-Quentin pour diversifier l'offre de formation et en accompagnant pédagogiquement les écoles et collèges les plus fragiles et d'une manière générale les adolescents notamment au travers du dispositif du Pacte local des solidarités (versant Aisne).
- Objectif 7 : construire un pôle d'excellence autour des métiers de la santé en renforçant l'accompagnement vers ces métiers sur tout le territoire, en étendant la Cordée de la réussite « santé » et en formalisant une politique territorialisée d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable via les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

- Objectif 8 : soutenir la mobilité dans le territoire des référents "politiques éducatives" et "orientation" et favoriser la mobilité des élèves dans leurs déplacements (ex : forums, manifestations sportives et culturelles...)

#### ENJEU 4 – AFFIRMER L'EXCELLENCE PAR L'ACCES A LA CULTURE, L'OUVERTURE SUR LE MONDE ET L'USAGE DU NUMERIQUE

- Objectif 1 : développer l'action « territoire sonore » en Sambre-Avesnois-Thiérache en impliquant les établissements scolaires dans des projets musicaux, en s'appuyant sur les structures culturelles (festivals, contrat culture-ruralité, classes à horaires aménagés...) et en valorisant l'existant avec des initiatives comme les internats à coloration musicale, les lectures musicales ou des projets alliant science et musique
- Objectif 2 : associer d'autres domaines artistiques, tels que le théâtre et l'éloquence, afin de diversifier les initiatives et tendre vers le « 100% éducation artistique et culturelle », tout en renforçant la maîtrise de la lecture et la fluence dans les établissements
- Objectif 3 : créer des parcours patrimoniaux et artistiques liés à l'héritage des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, tels que « Mon patrimoine à vélo » ou « Une minute de danse »
- Objectif 4 : renforcer l'engagement citoyen des jeunes en déployant de nouveaux dispositifs « territoires éducatifs ruraux » et en structurant le parcours citoyen tout au long de la scolarité, tout en associant les parents, en généralisant les initiatives d'engagement (service national universel, cadets de la sécurité civile, service civique) et en augmentant les opportunités de missions citoyennes au sein des collectivités et associations
- Objectif 5 : développer l'accès à l'information et aux programmes de mobilité européens et internationaux, favoriser la coopération transfrontalière.

Objectif 6 : lutter contre la fracture numérique, l'illectronisme, en misant sur des dispositifs innovants pour les adultes et les élèves, via des partenariats associatifs, la formation aux compétences numériques, l'accès à des équipements adaptés et la promotion d'un usage raisonné du numérique, avec des initiatives comme le dispositif PIX (qui permet d'évaluer, développer et certifier les compétences numériques des élèves, étudiants et stagiaires) et des ateliers sur les enjeux technologiques. Il s'agit de renforcer les liens entre médiation numérique et action sociale, d'intégrer des ressources en ligne (MOOC, tutoriels, formations certifiantes) et d'inclure les publics en insertion professionnelle dans les programmes de médiation numérique.

## **AXE 2 : LA SANTÉ**

### ENJEU 1 – RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE ET L'ACCES AUX SOINS

Objectif 1 : reconstruire l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Maubeuge

Une priorité du territoire consiste à construire ce nouvel institut à Maubeuge. Ce projet est sous compétence de la Région mais le portage de l'investissement est assuré par le centre hospitalier de Maubeuge Cet IFSI sera reconstruit en contiguïté du lycée Pierre Forest qui est déjà très investi dans la filière d'excellence des métiers de la santé.

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

Objectif 2 : soutenir la présence médicale par le déploiement des centres de santé du Département du Nord, les projets de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et les aides à l'installation

Il est nécessaire de conforter et poursuivre la politique de maillage du territoire en centres et maisons de santé pluridisciplinaires, ainsi qu'en structures d'exercice coordonné de soin, à l'image par exemple de la Maison Nord Santé Avesnois, fruit d'un partenariat entre intercommunalités et Département. L'amélioration de la mobilité des habitants pour leur parcours de santé est un enjeu prégnant sur le territoire, y compris via une coopération transfrontalière renforcée.

La totalité de la Sambre-Avesnois-Thiérache est désormais éligible aux aides à l'installation pour les médecins libéraux (100 % du territoire qualifié zone d'intervention prioritaire). Cela s'accompagne d'effort des collectivités territoriales en faveur du financement des locaux professionnels, du logement pour les internes et de la mise en valeur des atouts des communes auprès des universités. La coordination des actions entre l'Etat, les CPAM de l'Aisne et du Hainaut et les collectivités territoriales sera renforcée.

Objectif 3 : faciliter l'accès aux soins des plus vulnérables

Les CPAM s'engagent à poursuivre et à développer leurs actions de proximité et partenariales dans le cadre de :

→ L'ouverture des droits à la C2S,

→ La recherche de médecins traitants pour les assurés en ALD,

→ L'octroi d'aides financières pour faciliter l'accès aux droits et aux soins,

→ L'accompagnement des publics les plus vulnérables dans les démarches d'accès aux droits et à la santé et à l'inclusion numérique.

La CPAM du Hainaut s'engage également à mieux promouvoir l'accès à l'Examen de Prévention en Santé au sein de son Centre d'Examens de Santé de Maubeuge.

Objectif 4 : renforcer la maîtrise de stage en lien avec les universités pour favoriser la réalisation de stages d'internes et d'externes sur le territoire

Un objectif est de faciliter les choix de stages sur le territoire avec les facultés qui entourent le territoire (universités de Lille, Amiens, Reims) ainsi que la Belgique, et d'améliorer la promotion des stages d'internat à l'hôpital et dans les cabinets de médecine de ville. Deux actions phares seront déployées : l'organisation de formations délocalisées ; une régulation plus volontariste de l'ouverture des terrains de stages pour favoriser le choix par les internes de la SAT. Pendant la durée du Pacte SAT 3 ces chiffres seront augmentés notamment par l'intermédiaire de la mise en place de la 4<sup>ème</sup> année d'internat de médecine générale en lien avec les facultés de médecine, en proposant des affectations facilitées sur le territoire SAT.

Il faudra également favoriser le déploiement des post doctorants, assistants temps partagés et chefs de clinique en région, pour renforcer les services des centres hospitaliers, développer une stratégie de coopération entre les centres hospitaliers généraux et les centres hospitaliers universitaires pour développer l'universitarisation en territoire et leur installation sur le long terme ainsi que les relations « ville-hôpital ».

ENJEU 2 – PÉRENNISER ET DIVERSIFIER LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ EN LIEN AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LE TISSU ASSOCIATIF LOCAL

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

Objectif 1 : poursuivre les actions déjà engagées

Les actions les plus emblématiques sont :

**Pour les enfants/jeunes** : le renforcement des moyens alloués à la maison des adolescents (MDA) de Maubeuge ; ~~la création~~ renforcer l'antenne MDA de Vervins nouvellement créée, l'ouverture d'une unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED) à Maubeuge, des actions de dépistage précoce pour les troubles sensoriels, la poursuite des actions de dépistages buccodentaires en ruralité, la lutte contre le tabac et des addictions et la mobilisation de crédits en faveur d'une alimentation saine et de l'activité physique. Ces offres devront être consolidées ;

**Pour les personnes en situation de précarité** : le déploiement volontariste des adultes relais médiateurs en santé dans les quartiers politiques de la ville (6) et des médiateurs ruraux (2) ;

**Pour tous** : ~~l'ouverture de la maison sport santé à Fourmies~~ des actions renforcées sur le dépistage organisé des cancers et des maladies respiratoires dans les officines ; des actions en lien avec la lutte contre le surpoids et l'obésité (dont le dispositif « Mission Retrouve ton Cap » à destination des enfants), la promotion d'une alimentation saine et équilibrée, le développement de l'activité physique au quotidien et le développement des compétences psychosociales ; la démarche « lieu sans tabac » dans les hôpitaux du territoire.

L'enjeu du Pacte SAT 3 sera de poursuivre les actions déjà engagées

Objectif 2 : développer de nouvelles actions, notamment en faveur des femmes, jeunes et personnes en situation de précarité :

Des nouvelles actions seront engagées sur le territoire comme le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne, la poursuite du déploiement des médiateurs en santé en ruralité, le déploiement du parcours éducatif nutrition en milieu scolaire ou encore le soutien et le déploiement d'actions de prévention et promotion de la santé dans les structures sociales et d'insertion (missions locales et centres sociaux).

Dans le cadre de la feuille de route nationale Prévention et via un financement de la CNAM, les CPAM vont porter des actions de dépistage des troubles sensoriels et du rachis chez les petits et prioritairement au sein des écoles en REP et REP+ en lien avec la PMI mais aussi dans la ruralité.

Objectif 3 : permettre le développement de l'activité physique et des pratiques sportives

Il s'agit de lutter contre la sédentarité et de favoriser l'apprentissage de la nage (notamment par la mobilisation du dispositif « savoir nager »). Cela passe par une attention préférentielle au territoire pour la construction de nouveaux équipements et la rénovation de l'existant.

L'accès à une maison sport santé (MSS) à tous les habitants de la Thiérache est également une priorité, soit en habilitant une nouvelle MSS, soit en étendant le périmètre de déploiement des MSS d'ores et déjà habilitées (~~Maubeuge et Fourmies~~), soit en créant de nouvelles.

Objectif 4 : lutter contre la précarité alimentaire

Il s'agit de renforcer l'accessibilité des plus vulnérables à une alimentation saine (paniers solidaires) et de renforcer les initiatives d'éducation à une alimentation saine.

Objectif 5 : favoriser l'inclusion numérique pour un meilleur accès aux droits

Il s'agit de favoriser le parcours de soin et la faculté de bénéficier de services santé à distance (~~prise de rendez-vous, téléconsultation~~) (notamment ameli.fr et mon espace santé) en renforçant l'observation ~~d'un part~~, à travers la réactualisation de l'indicateur de fragilité numérique ~~créé par la Région et l'inclusion numérique de tous d'autre part~~. et l'inclusion numérique de tous.

Cette inclusion numérique sera favorisée notamment par le financement d'un projet innovant au sein de la CC Cœur Avesnois et CC Sud Avesnois visant à réaliser un diagnostic de l'existant et construire un plan d'actions adapté. Plus largement, une feuille de route inclusion numérique en santé sera prochainement déployée dans la région avec la conduite d'actions auprès des usagers les plus en difficulté en HDF.

### ENJEU 3 – METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE

Objectif 1 : augmenter les capacités de repérage et d'intervention précoces des troubles du neuro-développement chez l'enfant

Un objectif majeur sur le territoire est d'augmenter le nombre de places en centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS) (besoin important engendré par le dépistage des troubles du neuro-développement) et d'engager une coordination entre les CAMSP d'Aulnoye-Aymeries et d'Hirson avec l'objectif de fluidifier et de raccourcir les délais de prise de rendez-vous pour le territoire.

Objectif 2 : améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Grâce au nouveau plan 50 000 solutions, cet effort sera poursuivi. En 2024, ce sont d'ores et déjà 35 nouvelles solutions qui ont été financées par l'agence régionale de santé (ARS) sur le territoire avec une priorité pour l'accueil d'enfants souffrant d'un trouble du spectre autistique (20 nouvelles places). Le territoire restera prioritaire pour l'agence dans les tranches suivantes. Les capacités d'accueil seront nettement augmentées sur la période du Pacte SAT 3, selon une programmation à déterminer.

Sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, et dans le cadre de la contractualisation entre le Département du Nord et les organismes gestionnaires d'établissements et services dans le champ du handicap, la coopération entre établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT), dispositifs Habitat et instituts médico-éducatifs (IME) sera consolidée, tandis que l'extension de places en service d'accueil temporaire et foyer logement confortera les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap vieillissantes. L'accompagnement des personnes bénéficiera également d'un dispositif de coopération territoriale structurant.

Sur l'arrondissement de Vervins, la reconstruction d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) actuellement implanté à Vervins, et d'une maison d'accueil spécialisé (MAS) dans un lieu unique à Guise permettra de rapprocher les deux structures et d'offrir un plateau technique sur un seul site adapté aux besoins des publics accompagnés et des professionnels.

Objectif 3 : favoriser la prise en soins des personnes âgées à domicile et permettre de rompre l'isolement

Les actions en cours dans ce territoire ont les objectifs suivants :

Développer les actions de prévention à domicile à partir des centres ressources territoriaux en lien avec les maisons sport santé ;

Mener à bien avec les départements la transformation des services à domicile ;

---

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

Développer un parcours de diagnostic et d'accompagnement des personnes atteintes de maladies d'Alzheimer et apparentées animé par la filière gériatrique du Sambre-Avesnois avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les acteurs médico-sociaux (dont plateforme de répit des aidants et les équipes spécialisées Alzheimer à domicile) ;  
Déployer la démarche ville-hôpital de conciliation médicamenteuse pour améliorer les prescriptions à partir de CPTS et du centre hospitalier de Maubeuge,  
Favoriser l'accès à l'expertise gériatrique dans les lieux de vie avec la mise en place des équipes mobiles à domicile et en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans la Thiérache et ouvrir en 2025 l'unité cognitivo-comportementale du centre hospitalier de St Quentin ;  
Développer le parcours de santé des aidants dans le cadre des filières avec le repérage des professionnels libéraux

#### ENJEU 4 – POURSUIVRE LA MODERNISATION ET LA RENOVATION DES HOPITAUX

Plusieurs opérations majeures de modernisation de l'offre hospitalière et médico-sociale seront conduites durant le Pacte SAT 3 :

- Conduire la restructuration des différentes composantes de Hinove à horizon 2028 (à Hirson : hôpital et EHPAD ; à Vervins : hôpital et EHPAD ; au Nouvion-en-Thiérache : EHPAD)
- Regrouper les activités chirurgicales de Wignehies/Fourmies à horizon 2028 (y compris urgences du centre hospitalier de Fourmies) ;
- Restructurer le centre hospitalier de Valenciennes qui est l'établissement de recours de la SAT ;
- Moderniser de manière coordonnée les centres hospitaliers de Hautmont et de Jeumont ;
- Restructurer l'hôpital de Felleries-Liessies.

D'autres opérations d'investissements pour la modernisation de l'offre sanitaire et médico-social seront menées sur ce territoire comme la reconstruction d'un nouvel EHPAD du Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes ou encore celui de Landrecies. La liste présentée dans ce document n'est donc pas exhaustive.

### **AXE 3 : LE LOGEMENT**

#### ENJEU 1 – ACCENTUER LE RECOURS AUX DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Objectif : créer une instance partenariale, opérationnelle et co-animée sur le logement avec les acteurs du territoire :

Il s'agit de mettre en place une instance non décisionnelle mais opérationnelle, ayant pour objectifs le partage d'informations entre collectivités territoriales et partenaires, le partage d'expérience entre pairs, la diffusion des bonnes pratiques et l'accompagnement technique. Cette instance pourra également développer des outils permettant d'améliorer la lisibilité des dispositifs actuels et prochains (par exemple « seconde vie des logements sociaux), appel à projets du fonds européen de développement régional (FEDER), offres de la Caisse des dépôts, d'Action logement...) pour les collectivités territoriales et les acteurs du territoire pour leur permettre de s'en saisir pleinement.

---

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

## ENJEU 2 – POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA RÉHABILITATION DE L'HABITAT PRIVÉ DÉGRADÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, URBAIN ET RURAL

Objectif 1 : mobiliser le dispositif d'acquisition-amélioration mis en place par l'Etat pour traiter les logements privés dégradés

Le dispositif de production de logements sociaux par acquisition et amélioration permet de financer l'achat de logements privés dégradés pour les réhabiliter en logements sociaux. Une mobilisation plus forte de ce dispositif par les bailleurs et les collectivités territoriales sur la durée du Pacte SAT 3 doit permettre de traiter un nombre plus important de logements individuels dégradés sur le territoire (enjeu des « HLM horizontaux »). La convention entre le Département du Nord et son office Partenord Habitat prévoit un financement spécifique sur les opérations d'acquis-améliorés. Une convention similaire entre le département de l'Aisne et les bailleurs sociaux locaux et l'EPF Hauts de France pourrait être adaptée au territoire de l'arrondissement de Vervins.

Objectif 2 : déployer les pactes territoriaux de l'agence nationale de l'Habitat pour la mise en œuvre du Service public de la rénovation de l'habitat

La réforme de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre d'un véritable service public de rénovation de l'habitat. Les pactes territoriaux France Renov', portés dans la Sambre-Avesnois par le parc naturel régional Avesnois (PNRA), constituent ainsi une offre de service public pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble d'un territoire, accessible à toute la population. Le Département du Nord sera signataire des pactes territoriaux. Il y valorisera une offre de service globale, en identifiant ses différents points d'accueil et les dispositifs financiers mobilisables. Il s'agit de déployer ces pactes pour l'ensemble des intercommunalités.

Le Département du Nord sera signataire des pactes territoriaux. Il y valorisera une offre de service globale, en identifiant ses différents points d'accueil et les dispositifs financiers mobilisables. Il s'agit de déployer ces pactes pour l'ensemble des intercommunalités.

Le Conseil départemental de l'Aisne a décidé de s'engager dans la mise en œuvre d'un pacte territorial France Renov' sur les volets animation territoriale et information, conseil et orientation pour tous les publics. Cet engagement départemental portera sur une durée de trois ans et sera dégressif afin que les établissements publics de coopération intercommunale et le Pays de Thiérache assument ces missions. Le Pays de Thiérache porte la politique habitat depuis sa création en 2004 et s'engagera dans un Pacte Territorial auprès de l'ANAH sur les volets 1, 2 et 3 sur l'arrondissement de Vervins pour une durée de 5 ans.

Pour sa part, la Région s'engage à favoriser l'accès des ménages à des rénovations globales et performantes via sa régie régionale de tiers financement, le service public de l'efficacité énergétique (SPEE), en déployant ses dispositifs « Hauts de France Pass rénovation » et « Hauts-de-France Pass Copropriété » ainsi que via le financement de travaux par l'avance de subventions et la possibilité d'accorder un prêt en cas de carence de l'offre bancaire classique.

Objectif 3 : mobiliser, de façon renforcée, de l'ingénierie sur les opérations les plus complexes

Par exemple, l'établissement public foncier (EPF) des Hauts-de-France est engagé dans le Pacte depuis son acte 2 et propose une action renforcée sur plusieurs projets ciblés. L'EPF,

---

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

dont l'extension au nord de l'Aisne va se concrétiser en 2025, se mobilisera ainsi sur l'ensemble du territoire pour accompagner les projets de logements en renouvellement urbain, avec un nouveau programme pluriannuel d'intervention 2025-2029 qui consolide son intervention dans l'habitat dégradé.

### ENJEU 3 – GARANTIR UNE OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DE QUALITÉ ET ADAPTÉE AU CONTEXTE DE LA SAT :

Afin d'amplifier les actions de cet enjeu 3 sur le territoire de la SAT, une démarche expérimentale portée par le collectif des bailleurs SAT-Ellites sera accompagnée dans le cadre du présent contrat.

#### Objectif 1 : Convertir les logements sociaux au gaz vert

Il s'agit de faire de la Sambre-Avesnois-Thiérache un territoire pilote de production de biogaz. La conversion des logements sociaux chauffés aujourd'hui au gaz fossile en gaz vert demande la création d'environ 10 unités de production par méthaniseur agricole autonome (pour 18 500 logements : injection de 207 GWh/an). En stabilisant les charges locatives par des contrats d'approvisionnement à long terme, ce projet contribue au soutien des agriculteurs locaux en diversifiant leurs revenus.

#### Objectif 2 : accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux

En tant que garants historiques et indispensables de la cohésion sociale du territoire, les bailleurs sociaux font face à un enjeu majeur d'adaptation de leur parc, parfois vieillissant. Des rénovations sont nécessaires pour garantir la qualité de vie des locataires du parc social du territoire et pour maîtriser les charges locatives. Les bailleurs sociaux prévoient d'investir 120 millions d'euros dans la rénovation thermique et énergétique de 2000 logements d'ici à 2027.

Dans le cadre du Pacte SAT 3, le recours aux dispositifs et mesures d'accompagnement de la réhabilitation du parc social doit être amplifié pour permettre d'accélérer ces rénovations.

Un appel à projets régional dans le cadre du PO FEDER 2021-2027 visant la réhabilitation énergétique du parc social locatif conventionné sera notamment lancé en 2025. Il permettra aux bailleurs de présenter les opérations à venir répondant au cahier des charges et de mobiliser des financements du FEDER dans le cadre du programme 2021-2027 géré par la Région.

#### Objectif 3 : adapter l'offre aux nouveaux besoins en restructurant l'offre existante

prévoir des petites et grandes typologies, mettre en place des produits spécifiques correspondants aux besoins des professionnels (de la santé, des jeunes en formations etc...) et tenant compte du vieillissement de la population.

Le parc de logement social sur ce territoire est ancien et ne répond plus aux nouveaux besoins. Un travail sur les typologies à développer (regrouper des petites typologies pour faire un grand logement, diviser des grandes typologies pour proposer des petits logements) pourrait être engagé pour réfléchir à la restructuration de ce parc. Il conviendra également de poursuivre les actions engagées dans le domaine de l'habitat inclusif.

## **AXE 4 : LE RETOUR À L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Agir pour l'emploi dans le territoire nécessite de travailler de façon plus collective, tant en ce qui concerne l'approche et le repérage des besoins des entreprises, la construction de

parcours avec les publics aussi bien pour éviter les ruptures que pour faciliter l'échange entre professionnels.

### ENJEU 1 – ENGAGER ET MOBILISER LES ENTREPRISES POUR LA RÉUSSITE DES PROJETS

Les entreprises jouent un rôle clé dans la création et le maintien de l'emploi. Pour favoriser le développement de l'emploi, elles mettent en place des actions multiples en termes de : recrutement, formation, montée en compétences, promotion de la diversité et de l'inclusion, engagement social et territorial... La bonne connaissance du tissu des entreprises et de leurs besoins, à court et moyen terme, est donc essentielle. L'État et les Départements de l'Aisne et du Nord se mobiliseront en faveur du recrutement des publics vulnérables au travers des contrats aidés.

Les entreprises du territoire qui s'engagent dans la dynamique de transitions « REV3 » innovent ; elles sont porteuses d'emplois et de nouvelles compétences pour les habitants dans leur diversité. La coloration des formations à ces nouvelles filières (« Campus REV3 ») et l'adaptation des parcours de formation pour répondre à la demande d'emploi du territoire représentent des enjeux prioritaires. La Région avec son programme filière d'avenir dans le cadre du PRF 2025 permettra notamment de répondre à ces enjeux.

### ENJEU 2 – SÉCURISER LES TRAJECTOIRES DES PUBLICS AU TRAVERS D'UN « CONTRAT DE PARCOURS » ET PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE

L'accompagnement du public est un élément clé de la stratégie du retour à l'emploi. L'objectif du « contrat de parcours » est d'éviter les ruptures de parcours en portant une attention particulière à chaque étape, en particulier à l'entrée et à la sortie de parcours, et en veillant à lever les freins périphériques à l'emploi (mobilités, garde d'enfants, santé mentale...).

Il s'agira également de renforcer l'offre de services à destination des jeunes décrocheurs par plusieurs voies :

- L'augmentation de la capacité de l'école de la deuxième chance (E2C) du Grand Hainaut, sur les sites de Maubeuge, Fourmies et Vervins
- La création d'une antenne de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) de Cambrai à Maubeuge
- Le renforcement du dispositif « Réussis sans attendre » pour prévenir l'entrée dans le revenu de solidarité active des jeunes et particulièrement des jeunes couples et des jeunes parents seuls
- L'amplification des actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- L'appui sur le Familistère Campus (Guise), en cours de création, comme lieu d'insertion et d'inclusion au travers de nouvelles filières, lieu de formation et lieu de développement de l'entreprenariat.

Il s'agira également de conforter les écoles de production sur le territoire ainsi que l'appareil de formation en apprentissage, notamment les centres de formation d'apprentis.

### ENJEU 3 – S'ENGAGER DANS UNE COORDINATION PERMANENTE DES ACTEURS DU RÉSEAU POUR L'INSERTION, LA FORMATION ET L'EMPLOI

Le réseau pour l'emploi de la Sambre Avesnois Thiérache compte des professionnels engagés au quotidien en faveur des entreprises et des publics. Afin de conforter le travail déjà réalisé et de développer de nouvelles actions, il convient de favoriser les coopérations, notamment au sein des nouveaux comités locaux pour l'emploi (CLPE) et être très actifs dans la « taskforce » instituée par la loi sur le plein emploi.

Au-delà de la mobilisation pour le recrutement des publics les plus vulnérables, les acteurs doivent se mobiliser pour développer les immersions en entreprises, particulièrement sur les secteurs en tension.

Il s'agira également de soutenir une offre de repérage et de remobilisation à la hauteur du poids démographique du territoire et de maintenir des dispositifs dérogatoires au droit commun, concernant par exemple les contrats aidés.

Les actions qui seront mises en œuvre viseront à favoriser ces coopérations et à innover dans les approches, y compris sur le plan transfrontalier avec la Belgique, mais également à accroître la mobilisation des crédits européens pour l'emploi.

### **III/ AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN**

#### **AXE 1 : LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES**

##### ENJEU 1 – RENFORCER LA PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES NOTAMMENT ET FORMER LES PROFESSIONNELS

Objectif 1 : renforcer la prévention

L'objectif est de développer et coordonner les interventions auprès des jeunes dès le plus jeune âge en s'appuyant sur les programmes existant (milieu scolaire, centres sociaux), de leurs parents et des équipes éducatives pour sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et aux violences par partenaire ou ex, en s'appuyant sur des structures spécialisées sur le sujet (centres d'information des droits des femmes et des familles - CIDFF, association de gestion des services sociaux, unions départementales des associations familiales...), en lien notamment avec les cités éducatives.

Objectif 2 : former les professionnels

Il s'agit de sensibiliser, de former et poursuivre la montée en compétences des professionnels au repérage des violences et à l'orientation des victimes, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants, vers les structures spécialisées. Il s'agira également de mettre en place un socle de formations de premier niveau commun aux différentes institutions (France Travail, CAF, MSA, services sociaux des Départements, etc.) quel que soit le lieu d'exercice professionnel, structure employeuse ou espace France Services, afin de permettre un repérage des violences, un premier accueil de la parole et une orientation vers les structures spécialisées.

Ces deux axes de travail permettront de détecter le plus précocement possible la présence de violences au sein des relations de couple (adolescents, adultes ou chez des personnes âgées) grâce à une connaissance des signaux faibles. Ce repérage précoce des violences favorisera la protection des enfants victimes de violences conjugales dès le plus jeune âge.

##### ENJEU 2 : RENFORCER LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES (ADULTES ET ENFANTS)

Objectif 1 : pérenniser les dispositifs existants

Il y a lieu de veiller au maintien de solutions appropriées à la prise en charge des victimes à travers le financement de dispositifs d'accompagnement structurants : accueil de jour (AJ), hébergements d'urgence, centres d'informations des droits des femmes et des familles

(CIDFF), lieux d'écoute, d'accueil et d'orientations (LEAO), permanences d'aide aux victimes, mesures d'accompagnement protégées.

Objectif 2 : répondre à des nécessités peu couvertes sur le territoire

Il s'agira de :

Déployer une offre de mobilité en adéquation avec les besoins des victimes ;  
Développer une prise en charge psycho-socio-éducative spécifique des enfants victimes ;  
Permettre un accompagnement psycho-sociale des victimes ;  
Favoriser le maillage et la constitution d'un réseau territorialisé d'assistants sociaux au sein des établissements scolaires de proximité permettant l'accompagnement social des élèves et des familles ;  
Développer la création de places réservées pour les enfants des victimes de violences conjugales chez des assistants maternels pour favoriser l'accompagnement et la mise en place des démarches par les victimes adultes ;  
Améliorer l'accueil des victimes, la prise des plaintes et renforcer la coordination des forces de l'ordre avec les autres institutions (justice, hôpitaux, services sociaux, etc.).

Par ailleurs, la CPAM du Hainaut a inscrit dans sa politique d'action sociale le soutien financier pour les victimes les plus vulnérables, le remplacement des appareillages (lunettes, appareils dentaires ...) mais aussi éventuellement et en complémentarité des aides de la CAF du Nord, à accorder des aides financières en fonction des situations d'urgence.

La création effective de la brigade de gendarmerie dédiée aux violences intrafamiliales à Avesnes-sur-Helpe dès 2025 viendra renforcer la prise en charge des victimes, avec un effectif prévisionnel de 6 gendarmes. Une augmentation des effectifs dans l'optique de permanences régulières, qui pourraient se tenir à Maroilles, est également envisagé sur la durée de ce Pacte.

Dans l'optique de renforcer les solutions à destination des victimes, sera expérimenté un accueil de celles-ci dans les espaces France Services de Vervins, Guise, Le Nouvion-en-Thiérache et Hirson et Rozoy-Sur-Serre ainsi que le dépôt de plainte dans les services d'Urgences hospitaliers.

En complément des 10 mesures d'accompagnement protégé (MAP) permettant que l'AGSS de l'UDAF se charge du passage de bras des enfants dans le cadre des violences, seront créées des « zones neutres » devant les brigades de gendarmerie et les commissariats de police du territoire, afin de sécuriser le passage de bras d'enfants en garde partagée.

### ENJEU 3 – CONFORTER LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES DANS UNE OPTIQUE DE LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE

Objectif 1 : développer des places d'hébergement pour les auteurs de violences conjugales

Il s'agit de permettre l'éloignement des auteurs des domiciles conjugaux et laissant le choix aux victimes de rester ou non au sein de leur lieu de vie, afin de préserver un contact avec leur écosystème.

Objectif 2 : mettre en place des groupes thérapeutiques pour les auteurs de violences conjugales le nécessitant

Ces groupes seront mis en place par des professionnels en santé mentale formés, afin de travailler sur les comportements, les passages à l'acte et permettant le changement.

Objectif 3 : renforcer l'accompagnement des auteurs grâce à une prise en charge globale et pluridisciplinaire

Ces accompagnements globaux auront pour objectif de permettre le changement des auteurs de violences et permettre une réinsertion socio-professionnelle.

Il s'agit de traiter en lien avec les parquets et les associations spécialisées la prise en charge de tous les aspects de l'accompagnement de l'auteur : judiciaire, social, éducatif, psychologique, parentalité et hébergement...

La prise en charge des auteurs est essentielle car statistiquement les auteurs font plusieurs victimes au cours de leur vie.

#### ENJEU 4 – HARMONISER LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE ET DE PARTENARIAT AU SEIN DE LA SAT SUR LE SUJET DES VIOLENCES CONJUGALES

Objectif 1 : déployer et animer une politique publique commune au sein des deux comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)

Il s'agira de formaliser, dans le cadre des deux CESCE de bassins travaillant conjointement, une politique territorialisée de prévention des violences conjugales afin de permettre l'intervention auprès des jeunes en milieu scolaire dès le plus jeune âge, et auprès des équipes éducatives afin de sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et aux violences au sein du couple.

Objectif 2 : mettre en place une commission violences conjugales dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Objectif 3 : mettre en place une maison des femmes dans l'arrondissement de Vervins pilotée par la direction commune Hinove : à discuter ARS/SGAR

## **AXE 2 : LE RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE**

La République des valeurs et des principes est celle où chaque citoyen peut développer son autonomie et sa liberté, dans la solidarité que permet une vie dans un territoire sécurisé et apaisé.

A cette fin, le Pacte SAT 3 permettra la mise en œuvre d'actions à destination des jeunes ainsi que des intervenants socio-culturels par la formation aux valeurs de la République

Une série d'actions et outils pour valoriser les valeurs de la République seront mises en place sur la durée du Pacte SAT 3 tels que la généralisation des "classes et lycées engagés" (CLE), l'organisation d'un forum autour des valeurs de la République en lien avec les conseils municipaux des jeunes.

Dans le cadre de la force d'action Républicaine à Maubeuge, un socle commun de formation aux valeurs de la République pour tous les intervenants auprès des jeunes sera mis en place, la continuité éducative au service de l'engagement citoyen sera recherchée dans le cadre de l'expérimentation d'un parcours citoyen.

## **AXE 3 : LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN**

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

En vue d'améliorer le traitement des dossiers et de renforcer la présence des forces de l'ordre au plus près des habitants, des renforts seront affectés au service local de police judiciaire du commissariat de Maubeuge : 3 renforts supplémentaires viendront notamment renforcer la lutte contre les narcotrafics.

Par ailleurs, l'ajout de 4 renforts au sein de la brigade anti criminalité du commissariat, permettra d'ajouter une patrouille supplémentaire sur ce territoire aux forts besoins.

## **Article 4 – Aspects transversaux du Pacte**

### **AXE 1 : INGÉNIERIE**

L'ingénierie de projets pour les communes et les intercommunalités présente plusieurs enjeux cruciaux : gestion des ressources financières, coordination et concertation, innovation et transitions, conformité réglementaire, approche territoriale.

Ces enjeux soulignent l'importance d'une ingénierie de projet rigoureuse et bien coordonnée, capable de répondre aux besoins locaux tout en s'adaptant aux contraintes et opportunités. Ces constats sont d'autant plus vrais dans un territoire majoritairement constitué de communes peu peuplées (en moyenne : 447 habitants pour l'arrondissement de Vervins et 1 540 habitants pour l'arrondissement d'Avesnes), donc peu dotées en équipes techniques.

Les outils d'ingénierie existent sur le territoire. Ils mettent en œuvre des compétences multiples et concernent un large spectre : observation territoriale, planification stratégique, conduite de projets, conseils (juridique, financier...). Des initiatives existent pour en coordonner l'action, telles que les guichets uniques départementaux de l'ingénierie.

Pour autant, l'objectif est de créer les conditions d'une coopération accrue au service des projets du territoire, autour de 5 enjeux :

#### ENJEU 1 – RENFORCER L'ACTION PUBLIQUE

Objectif 1 : mettre en place un comité d'animation du Pacte SAT pour traduire les impulsions issues du comité de pilotage

Il s'agit de partager les informations et proposer des actions communes (niveau directeurs généraux des services des signataires).

Objectif 2 : renforcer le soutien à l'ingénierie à l'échelle des sous-préfectures

Objectif 3 : mettre en œuvre un programme d'appui aux secrétaires de mairie (formation, remplacement...)

#### ENJEU 2 – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

Objectif 1 : Organiser des « revues de projet » régulières pour, à partir des besoins concrets des maîtres d'ouvrage, travailler à l'interconnaissance entre structures, la bonne articulation des interventions, l'accompagnement concerté entre partenaires et le partage des expériences.

---

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

### ENJEU 3 – FAVORISER L'ÉCHANGE ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Objectif 1 : mettre en place régulièrement sur la durée du contrat un forum local de l'ingénierie : stand, ateliers, présentation d'expériences réussies... ; associer des partenaires belges à son organisation

Objectif 2 : proposer des temps de sensibilisation ou de formation sur les enjeux du territoire

Objectif 3 : mettre en place un outil de capitalisation des connaissances permettant de rassembler les ressources des différents partenaires : observatoires des projets, études, réalisations...

### ENJEU 4 – DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES ET INFORMER SUR LES COMPETENCES MOBILISABLES

Objectif 1 : concevoir une stratégie et un plan de communication mutualisé entre structures d'ingénierie

Objectif 2 : élaborer un document commun de présentation de l'offre de service d'ingénierie (qui fait quoi, à quelles étapes du projet ?)

Objectif 3 : Valoriser et faire connaître l'ingénierie locale portée par les collectivités

### ENJEU 5 – FAVORISER L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE DES PROJETS

Dans le cadre du présent contrat, par dérogation du préfet et conformément à l'article 1111-10 du code général des collectivités territoriales, les intercommunalités pourront contribuer, à parité du montant engagé par la commune, au financement des projets d'investissement de ses dernières sans que le taux-plancher de 20% de reste à charge pour la commune porteuse de projet ne s'applique.

Pour les projets qui seraient financés par le FEDER, la mise en place de prêts de trésorerie pour les collectivités devant engager par avance des dépenses faisant ensuite l'objet de remboursement par l'autorité de gestion du FEDER sera recherchée, en lien avec la Banque des territoires.

### ENJEU 6 : ACCOMPAGNER LES EPCI POUR AMPLIFIER LE PROGRAMME TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Le programme Territoire d'Industrie s'articule autour de 4 axes clés pour favoriser la réindustrialisation des territoires : emploi/compétences, innovation, transition écologique, foncier/attractivité. Les trois communautés de communes de l'Avesnois ont intégré le programme fin 2023, rejoignant la démarche déjà initiée avec la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre depuis 2019 et la Thiérache

Au-delà de supporter l'implantation de nouvelles industries, l'objectif pour la SAT est d'accompagner davantage celles déjà installées sur le territoire, en apportant de l'ingénierie de projet renforcée aux EPCIs et aux entreprises pour pérenniser le tissu existant.

## **AXE 2 : TRANSFRONTALIER**

Il s'agit de développer un cadre commun des actions transfrontalières du Pacte SAT 3 en identifiant les verrous, les problématiques et les points de blocage en vue de les lever.

### ENJEU 1 – PRENDRE APPUI SUR LES PRATIQUES ET DOCUMENTS CADRE

---

Pacte Sambre Avesnois Thiérache – 2025-2029

Annexe à la délibération 2025.00587

Les modifications apparaissent en caractère souligné et barré

Il s'agit d'identifier les bonnes pratiques existantes, de s'appuyer sur celles-ci pour capitaliser et les diffuser.

Parmi les initiatives à valoriser peuvent être citées l'Assemblée transfrontalière Sambre-Avesnois-Sud-Hainaut, de même que les actions du territoire axonais menées de longue date.

## ENJEU 2 – COORDONNER L'ACTION TRANSFRONTALIÈRE EN MUTUALISANT LES EFFORTS

L'objectif est de mettre en place une veille d'information et un suivi des différents projets et instances en cours en s'appuyant sur les outils existants (mission opérationnelle transfrontalière, programmes Interreg, notamment « France-Wallonie-Flandres » ...). Faciliter la rencontre entre élus français et belges autour de micro-projets afin de tester la simplification des démarches administratives.

Il s'agira aussi de porter quelques initiatives emblématiques destinées à renforcer la coopération franco-belge sur des thèmes aussi prioritaires que la santé, les mobilités ou l'attractivité du territoire :

- Santé :
  - Faire mieux connaître les zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers afin d'en renforcer l'usage par les habitants du territoire
  - Conforter les coopérations inter-établissements hospitaliers entre Charleroi-Chimay, Valenciennes, Fourmies et Hirson pour le maintien d'une offre de proximité en périnatalité. Ce projet est devenu prioritaire après la fermeture définitive de la maternité de Chimay en Belgique. L'agence régionale de santé (ARS) sera cheffe de file dans le cadre de l'appel à projet du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.
- Mobilités :
  - Développer un plan de la mobilité transfrontalière
  - Créer un comité de pilotage SNCF-SNCB associant les autorités de transport de Wallonie, l'État (France) et les collectivités territoriales pour une concertation sur des liaisons ferroviaires transfrontalières
  - Assurer une cohérence dans la programmation des investissements en cours sur les projets de la RN2 (France) et de la RN54 (Belgique).
- Culture/tourisme : concevoir une saison touristique partagée du Hainaut français et belge ; travailler à en faire une destination touristique reconnue.

## **AXE 3 : COMMUNICATION / CAPITALISATION**

### ENJEU 1 – SAVOIR ET CONNAÎTRE : ÉTAT DES LIEUX

Pour pouvoir communiquer efficacement sur les réalisations du Pacte SAT, écrire un nouveau récit pour le territoire, valoriser des démarches ou projets innovants, mettre en valeur les réussites et atouts des collectivités, il est indispensable de connaître les projets et de mener un travail de recensement et de cartographie.

### ENJEU 2 – METTRE EN RÉCIT LE TERRITOIRE

L'objectif est de faire en sorte que les habitants connaissent mieux et s'approprient leur territoire ; il s'agit également d'investir à la fois la presse quotidienne régionale mais aussi les événements locaux– inauguration, journées de l'ingénierie, journée des acteurs culturels, journées du patrimoine, fêtes locales... pour communiquer largement et rendre les habitants fiers.

### ENJEU 3 – COMMUNIQUER SUR LES REALISATIONS DU PACTE SAT 3

Il s'agit de mettre en valeur les projets et initiatives, en s'appuyant également sur les supports de communication existants en particulier les supports au plus proche des habitants (newsletters, journaux municipaux, sites internet).

Il s'agit également que les supports de communication sur les réalisations du Pacte SAT 3 (panneaux, bâches de chantier...) revêtent systématiquement le logo du contrat et mentionnent l'engagement des financeurs et que les décisions ou arrêtés d'attribution de financement utilisent invariablement ce même logo.

## **Article 5 – Gouvernance, modalités de suivi et évaluation**

### **GOVERNANCE**

Les instances de gouvernance du PACTE SAT 3 s'inscrivent dans la continuité de celles mises en place sur les deux précédents contrats, à savoir :

- Un comité du pilotage (COFIL) composé des signataires du contrat et qui se réunit à minima une fois par an pour faire le point sur les orientations et la mise en œuvre du Pacte SAT 3 ;
- Un comité d'animation qui traduit les impulsions issues du comité de pilotage : partager les informations et proposer des actions communes (niveaux DGS des signataires)
- Un secrétariat commun composé de référents du SGAR, de la région, des deux départements, des deux sous-préfectures ainsi que de l'ARS : il suit prépare les réunions du COFIL ;
- Un groupe de travail partenarial composé des techniciens des institutions constituant le secrétariat commun : il assure le suivi opérationnel du Pacte SAT 3.

Et seront renforcées par des comités incluant les EPCI et communes signataires.

### **ÉVALUATION**

Afin d'observer les changements - pour les acteurs socio-économiques et pour les habitants - induits sur le territoire suite à la mise en œuvre des trois Pactes, les partenaires du Pacte SAT 3 décident de mettre en œuvre un dispositif d'évaluation.

Les critères d'évaluation devront permettre d'avoir une approche rétrospective pour comprendre les changements induits, mais aussi prospective.

Une instance d'évaluation avec les partenaires du Pacte sera mise en place. Elle suivra les travaux et tiendra le secrétariat commun informé de leur évolution. Elle rendra compte des conclusions et des recommandations proposées par l'évaluateur.

L'évaluation sera externalisée et devra être finalisée et restituée au plus tard, pour la dernière année du Pacte SAT 3.

La contribution du Pacte SAT aux objectifs nationaux de la planification écologique sera prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle de la COP régionale.

## **Article 6 – Durée du Pacte**

Le présent pacte est conclu pour une durée de cinq ans.

---

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

En \_\_\_\_\_ exemplaires originaux.